PRIMAIRE HES

Version: 43m Date de révision: 27/06/2013 RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Identificateur de produit: PRIMAIRE HES

1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et

utilisations déconseillées:

1. 3. Renseignements concernant le

fournisseur de la fiche de données de sécurité:

Etanchéité

SOPREMA S.A.S.

14 Rue de Saint Nazaire - CS 60121 F-67025 STRASBOURG CEDEX

France

Tél: +33 (0)3 88 79 84 00 Télécopie: +33 (0)3 88 79 84 01 Courriel: mkulinicz@soprema.fr

1. 4. Numéro d'appel d'urgence: FR - ORFILA Tél: 01.45.42.59.59

NUMERO D'URGENCE: + 44 (0)1 235 239 670

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou

du mélange:

2. 2. N° CE: Non applicable

2. 3. Contient: · Diisocyanate de diphénylméthane

2. 4. Éléments d'étiquetage (R - S):



2. 4. 1. Symbole(s):

2. 4. 2. Phrase(s) R: 20/22 Nocif par inhalation et par ingestion.

36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

40 Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.

42/43 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.

48/20 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

2. 4. 3. Phrase(s) S: 2 Conserver hors de la portée des enfants.

23 Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

24 Éviter le contact avec la peau. 37 Porter des gants appropriés.

45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui

montrer l'étiquette).

46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou

l'étiquette.

2. 5. Information(s) complémentaire(s): Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique. Contient du (de la)

Diisocyanate de diphénylméthane. Peut déclencher une réaction allergique.

2. 6. Autres dangers:

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3. 1. Composant(s) contribuant aux

dangers:

· Diisocyanate de diphénylméthane

- Conc. (% pds): 90 < C <= 100

- R-S: Symbole(s): Xn - Phrase(s) R: 20-36/37/38-40-42/43-48/20

- SGH: SGH01 - Expl. 1.4 - Bombe explosant - Division 1.4 - Attention - H204 SGH08 - Sens. resp. 1 - Danger pour la santé - H334 - SGH07 - Sens. cut. 1 - Point d'exclamation - Attention -H317 - STOT un. 3. - H336 - Irr. cut. 2 - H315 - Irr. oc. 2A - H319 - Irr. oc. 2B - Canc. 2 - H351

Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

4. PREMIERS SECOURS

4. 1. Description des premiers secours:

4. 1. 1. Conseils généraux: En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin.

4. 1. 2. Inhalation: Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos, si la respiration est irrégulière

ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Ne rien faire absorber par la bouche.

G.E. Conseils ® Page 6

PRIMAIRE HES

Version: 43m Date de révision: 27/06/2013 RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

4. 1. 3. Contact avec la peau: Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau à l'eau. NE PAS utiliser des

solvants ou des diluants.

Laver abondamment à l'eau (pendant 20 minutes minimum) en gardant les yeux grands ouverts 4. 1. 4. Contact avec les yeux:

et en retirant les verres de contact souples, puis se rendre immédiatement chez un médecin.

En cas d'ingestion accidentelle, faire immédiatement appel a un médecin. Garder au repos. NE 4. 1. 5. Ingestion:

PAS faire vomir.

4. 2. Principaux symptômes et effets,

aigus et différés:

Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer:

Irritation des voies respiratoires

Le mélange est un sensibilisant de la peau et de l'appareil respiratoire. Elle est également

irritante pour la peau et un contact prolongé peut augmenter cet effet.

irritation des yeux

4. 2. 1. Inhalation: Des concentrations élevées de vapeurs peuvent provoquer:

Peut provoquer un essoufflement, une sensation d'oppression dans la poitrine, une irritation

de la gorge et faire tousser.

* Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et contact avec la peau.

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. 4. 2. 2. Contact avec la peau:

Peut causer des irritations de la peau / dermatites.

Possibilités d'affection de la peau (eczéma d'hypersensibilisation), lors de contact intensif.

4. 2. 3. Contact avec les yeux: Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations.

4. 2. 4. Ingestion: Les symptômes d'empoisonnement peuvent n'apparaître qu'au bout de plusieurs heures.

irritation des muqueuses

4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5. 1. Moyens d'extinction: poudre, mousse résistant aux alcools, eau pulvérisée, dioxyde de carbone

5. 2. Dangers particuliers résultant de

la substance ou du mélange:

Un incendie produira une épaisse fumée noire.

L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Des

appareils respiratoires appropriés peuvent être requis.

5. 3. Conseils aux pompiers: équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

5. 4. Méthode(s) spéciale(s): Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu. Empêcher les effluents de la lutte

contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

5. 5. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité:

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, il pourrait répandre le feu.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6. 1. Précautions individuelles. équipement de protection et procédures d'urgence:

Éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux. Éviter d'inhaler les vapeurs et/ou particules. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Evacuer la zone dangereuse.

6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement:

Endiguer et contenir le produit renversé. Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sable, terre, vermiculite, terre de diatomées. Collecter mécaniquement (en balayant ou pelletant) et mettre dans un récipient adéquat pour élimination.

6. 4. Référence à d'autres sections:

Placer les résidus dans des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7. 1. Manipulation:

7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée. Prévoir une aspiration ou/et ventilation adéquate.

Lorsque les travailleurs sont confrontés avec des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. (rub 8) Les personnes ayant des problèmes de trop grande sensibilité ne doivent pas manipuler ou être exposées au produit.

7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique: Le produit ne doit être utilisé que dans des locaux dépourvus de toutes flammes nues ou autres sources d'ignition.

G.E. Conseils ® 6 Page 2

PRIMAIRE HES

Version: 43m Date de révision: 27/06/2013 RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s):

Ne pas mélanger avec: cuivre

7. 2. Stockage:

7. 2. 1. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités:

Conserver sous clef et hors de portée des enfants. Ne pas fumer. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées. Observer les précautions indiquées sur l'étiquette.

7. 2. 2. Mesure(s) d'ordre technique: Sol imperméable formant cuvette de rétention.

7. 2. 3. Condition(s) de stockage: Garder sous clef. Conserver dans un endroit sec, frais et très bien ventilé. Les emballages

entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

7. 2. 4. Matière(s) incompatible(s) à

éloigner:

Tenir éloigné de matières combustibles, d'agents réducteurs (p.ex. les amines), d'acides, d'alcalis, de composés de métaux lourds (p. ex. accélérateurs, siccatifs, savons métalliques).

7. 2. 5. Type de matériaux à utiliser

pour l'emballage / conteneur:

de même nature que celui d'origine

7. 2. 6. Matériaux d'emballage non adaptés:

cuivre

7. 3. Utilisation(s) finale(s)

Etanchéité particulière(s):

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8. 1. Paramètres de contrôle:

8. 1. 1. Limite(s) d'exposition:

VME: 0.01 ppm - 0.1 mg/m3 VLE: 0.02 ppm - 0.2 mg/m3

8. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique:

Veiller à une ventilation adéquate. Normalement, celle-ci devrait être réalisée par aspiration aux postes de travail et une bonne extraction générale. Si ceci n'est pas suffisant pour maintenir les concentrations de particules et de vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, des appareils respiratoires appropriés doivent être portés. Protection individuelle spéciale: appareil de protection respiratoire à filtre A/P2 pour vapeurs organiques et poussières nocives.

8. 2. Contrôles de l'exposition:

8. 2. 1. Protection des voies

respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Protection individuelle spéciale: appareil de protection respiratoire à filtre A/P2 pour vapeurs organiques et poussières nocives.

8. 2. 2. Protection des mains: gants résistants aux solvants, gants en caoutchouc nitrile

8. 2. 3. Protection de la peau et du

corps:

Le personnel doit porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant à haute température.

8. 2. 4. Protection des yeux:

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquides.

8. 2. 5. Protection individuelle:

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

8. 2. 6. Procédure(s) de surveillance

recommandée(s):

Les personnes allergiques, et en particulier celles qui souffrent d'asthme ou d'autres affections des voies respiratoires, ne devraient pas travailler avec ce produit

8. 3. Mesure(s) d'hygiène:

Laver les mains et visage avant une pause et à la fin des travaux. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

9. 1. 1. Aspect: fluide 9. 1. 2. Couleur: ambre

9. 1. 3. Odeur: caractéristique 9. 1. 4. PH: Non déterminé.

9. 1. 5. Point / intervalle d'ébullition: > 300 ℃

9. 1. 6. Point / intervalle de fusion: Non déterminé.

G.E. Conseils ® Page 3 6

PRIMAIRE HES

Version: 43m Date de révision: 27/06/2013 RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

9. 1. 7. Point d'éclair: 184 ℃

9. 1. 8. Limites d'explosivité: Non déterminé.

9. 1. 9. Pression de vapeur: 0
 9. 1. 10. Densité relative (eau = 1): 1.21
 9. 1. 11. Masse volumique /

apparente:

9. 1. 12. Viscosité: 20 Po

9. 2. Autres informations:

9. 2. 1. Hydrosolubilité: Non déterminé.
9. 2. 2. Liposolubilité: Non déterminé.
9. 2. 3. Solubilité aux solvants: Non déterminé.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10. 1. Réactivité: La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous

la rubrique 7.

10. 2. Stabilité chimique: Non déterminé.

10. 3. Possibilité de réactions Des réactions

dangereuses:

Des réactions exothermiques incontrôlées se produisent avec les amines et les alcools. Le

produit réagit lentement avec l'eau avec production de CO2.

10. 4. Conditions à éviter: PAS de flammes nues, PAS d'étincelles et interdiction de fumer.

10. 5. Matières incompatibles: Tenir a l'écart d'agents oxydants et de matériaux fortement acides ou alcalins afin d'éviter des

réactions exothermiques.

10. 6. Produits de décomposition

dangereux:

Lors d'un incendie, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, oxydes d'azote, de même que du cyanure d'hydrogène.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11. 1. Informations sur les effets

toxicologiques:

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

11. 2. Toxicité aiguë:

11. 2. 1. Inhalation: Non applicable.
11. 2. 2. Contact avec la peau: Non applicable.
11. 2. 3. Contact avec les yeux: Non applicable.
11. 2. 4. Ingestion: Non applicable.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12. 1. Toxicité: CE 50 Daphnie > 1 000 mg/L

CE 50 Bactéries > 100 mg/L CL 50 Poisson > 1000 mg/L NOEC Daphnie > 10 mg/L

12. 2. Persistance et dégradabilité: Non déterminé.

12. 3. Potentiel de bioaccumulation: Non déterminé.

12. 4. Mobilité dans le sol: Non déterminé.

12. 5. Résultats des évaluations PBT

et vPvB:

Non déterminé.

12. 6. Autres effets néfastes: Non déterminé.12. 6. 1. Toxicité aquatique: Non déterminé.

12. 7. Information(s) générale(s): Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible. Tout écoulement du produit dans

les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

G.E. Conseils ® Page 4 / 6

PRIMAIRE HES

Version: 43m Date de révision: 27/06/2013 RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

13. 1. Méthodes de traitement des

déchets:

Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux. Eliminer les brosses et les chiffons utilisés comme

déchet dangereux.

13. 2. Emballages contaminés:

Les emballages restent dangereux quand ils sont vides. Continuer à respecter toutes les

consignes de sécurité.

13. 3. Information(s) supplémentaire(s): Ne pas réutiliser des récipients vides.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14. 1. Information(s) générale(s): Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

14. 2. Numéro ONU:

14. 3. Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE: ADR/RID):

14. 4. Voies maritimes (IMDG):

14. 5. Voies aériennes (ICAO/IATA):

14. 6. Dangers pour l'environnement:

14. 7. Précautions particulières à

prendre par l'utilisateur:

cf : § 6

14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Règlement CE 453 - 2010 Règlement CE 790 - 2009 Règlement CE 1272 - 2008 Règlement CE 1907 - 2006 Décision CE 1348 - 2008

15. 2. Évaluation de la sécurité chimique:

16. AUTRES INFORMATIONS

16. 1. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3:

R20 Nocif par inhalation.

R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

R40 Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.

R42/43 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.

R48/20 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

H204 Danger d'incendie ou de projection.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires

par inhalation.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H351 Susceptible de provoquer le cancer <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement

prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.

16. 2. Avis ou remarques importantes:

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations tant de la CE que nationales et communautaires.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité,

éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs.

16. 3. Historique:

16. 3. 1. Date de la première édition: 29/12/201016. 3. 2. Date de la révision 25/01/2012

précédente:

G.E. Conseils ® Page 5 / 6

PRIMAIRE HES

Version: 43m Date de révision: 27/06/2013 RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

 16. 3. 3. Date de révision:
 27/06/2013

 16. 3. 4. Version:
 43m

 16. 3. 5. Révision chapitre(s) n°:
 1-9

16. 4. Réalisé par: SOPREMA - mkulinicz@soprema.fr

G.E. Conseils ® Page 6 / 6